

Union Sportive du Plateau du Gâtinais  
SIVOM du Gâtinais du Canton de Chéroy

# 26<sup>e</sup> ronde des seize clochers

course pédestre de 75.5 km par relais



GÂTINAIS EN BOURGOGNE



Avec plaisir!



# 26 mai 2013

Départ à 10h00 de VILLEROY (Yonne)

## REGLEMENT

Chaque équipe doit se munir d'épingles de sûreté pour les dossards. Tous les dossards et le témoin doivent, en parfait état, être rendus en fin de course aux organisateurs au point de ravitaillement final contre remise des lots. Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués sur la course.

Les coureurs doivent se rendre par leurs propres moyens au lieu de départ de l'étape choisie par chacun. Ils courent sous leur propre responsabilité.

Les étapes N° 1 à 8 sont parcourues individuellement et l'étape N° 9 est parcourue par l'ensemble des membres de la même équipe. Se référer au plan de la course pour les temps maxima et minima.

Le marquage au sol est matérialisé par des empreintes de pieds.

Les mairies respectives se chargent des mesures de sécurité.

Les gyrophares sont interdits.

**Les véhicules ne sont pas autorisés en accompagnement des concurrents. Tout manque de respect vis à vis des organisateurs et signaleurs bénévoles entraînera l'élimination de l'équipe en cause.**

La sécurité des coureurs sur le parcours est assurée par des véhicules en liaison constante avec des postes de secours fixes, secouristes et médecins. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant survenir aux concurrents et aux tiers.

Les concurrents autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises lors de leur participation à la Ronde des 16 Clochers, sur tous les supports, dans le monde entier et pour une durée illimitée.



La Ronde des Seize Clochers est une course organisée par la section pédestre de l'UNION SPORTIVE DU PLATEAU DU GATINAIS avec le concours des seize communes du Canton de Chéroy et du SIVOM du GATINAIS.

## CONSTITUTION DES EQUIPES

Les équipes sont normalement de 8 coureurs, les équipes de 7, 6 ou 5 sont néanmoins autorisées mais la distance à parcourir pour chaque athlète est d'autant plus importante sans modification des contrôles des relais. Toutes les catégories sont acceptées à partir des cadets (nés en 96-97).

La "Ronde des Seize Clochers" est ouverte à tous, licenciés ou non.

Les équipes peuvent être féminines, masculines ou mixtes sans distinction de catégories.

## RECOMPENSES

Quatre challenges et des coupes sont distribués:

- **Challenge Communal** : Inter-communal  
Réservé aux équipes communales des villages du Canton de Chéroy, les participants de ce Challenge doivent être du Canton de Chéroy ou y avoir des affinités.
- **Challenge CHRISTIAN RENIÉ** : Clubs sportifs - FSGT.
- **Challenge USPG** : Militaires et Corps Constitués - Corporatifs
- **Challenge GATINAIS EN BOURGOGNE** : Féminin.  
Réservé aux équipes exclusivement féminines.
- **Coupe de l'équipe la plus jeune** arrivée dans les temps.
- **Coupe de l'équipe la plus âgée** arrivée dans les temps.

Classement au scratch pour toutes les équipes.

Remise des récompenses vers 17h30.



## INSCRIPTIONS

Un droit d'inscription à l'épreuve de 50 euros est demandé par équipe.

Joindre une enveloppe affranchie au tarif lettre supérieure à 20 gr pour l'envoi des résultats. L'épreuve est limitée à 100 équipes.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **samedi 18 mai 2013** à l'adresse suivante :

C. DODINET - USPG  
6, Le Puits de Fer  
89150 FOUCHERES

Renseignements de 19h00 à 20h00 : (organisation) 03 86 88 81 03  
Courrier électronique : jean-jacques.noel@snf.fr  
thomas.mcp@club-internet.fr

## IMPORTANT

En cas de défaillance dans l'étape, dûment constatée par un officiel de la course, le concurrent est pris en charge par un véhicule d'assistance de course et le reste de la distance est effectué par un de ses coéquipiers avec le dossard du coureur défaillant et le témoin.

Pour la dernière étape, il est entendu que l'équipe au complet doit prendre le départ sauf cas de force majeure et doit rester groupée jusqu'à l'arrivée. Seul le temps du dernier arrivé de l'équipe est pris en compte.

Tout concurrent se doit d'être en règle du point de vue médical: les non licenciés doivent posséder un certificat médical (datant de moins d'un an) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, une copie est à fournir lors de l'inscription; pour les licenciés fournir une copie de leur licence sportive.

En cas de dépassement de l'horaire maximum, la responsabilité de l'organisateur n'est plus engagée.

## RECOMMANDATIONS DE SECURITE

**Par arrêté préfectoral, tous les coureurs et tous les véhicules doivent obligatoirement être à droite de la chaussée afin de faciliter la circulation dans les deux sens. La ronde s'effectue sur un circuit non fermé à la circulation et les véhicules de secours sont prioritaires.**

## RAVITAILLEMENT

A chaque village traversé, un ravitaillement est distribué gracieusement aux compétiteurs par les communes.

## ANIMATIONS

Chaque commune, union commerciale, société peut organiser une manifestation ou une animation commerciale.

La publicité relative aux marques commerciales soit par affiches, banderoles, caravanes publicitaires ou par d'autres moyens tels que distribution de gadgets, documentation, etc... est autorisée sur le circuit de la "Ronde des Seize Clochers" avec l'accord du Comité organisateur de l'USPG.